



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

PREFECTURE DE L'ORNE

*Direction départementale des Territoires  
de l'Orne*

*Service Urbanisme et Prévention des Risques*

*Bureau Prévention des Risques*

PREFECTURE DU CALVADOS

*Direction départementale des Territoires  
et de la Mer du Calvados*

*Service Urbanisme, Déplacements, Risques*

*Bureau Prévention des Risques*

**PLAN DE PREVENTION  
DES RISQUES D'INONDATION  
DU NOIREAU ET DE LA VÈRE**

**BILAN DE CONCERTATION**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

## SOMMAIRE

<b><u>PREAMBULE.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>CONCERTATION AVANT PRESCRIPTION.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<u>CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS.....</u>	<u>4</u>
<b><u>PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PPRI.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>CONCERTATION APRES PRESCRIPTION.....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<u>CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS.....</u>	<u>7</u>
<u>CONCERTATION AVEC LA POPULATION.....</u>	<u>10</u>
<u>CONSULTATIONS DES COLLECTIVITÉS ET DES SERVICES.....</u>	<u>12</u>
<b><u>CONCLUSION.....</u></b>	<b><u>12</u></b>

---

## **PREAMBULE**

---

Le présent rapport a pour objet de dresser, conformément à la circulaire du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en date du 3 juillet 2007, un bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Noireau et de La Vère.

Les inondations récurrentes dans le bassin du Noireau ont conduit les Préfets du Calvados et de l'Orne à prescrire l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation du Noireau et de la Vère conformément aux dispositions des articles L. 562-1 et suivants du code de l'environnement.

Le plan de prévention des risques concerne exclusivement le risque d'inondation par débordement des cours d'eau.

Son périmètre s'étend sur le territoire de vingt cinq communes.

Département de l'Orne (17 communes) : ATHIS DE L'ORNE, AUBUSSON, BERJOU, CAHAN, CALIGNY, CERISY BELLE ETOILE, FLERS, FRENES, LA LANDE PATRY, MENIL HUBERT SUR ORNE, MONTILLY SUR NOIREAU, MONTSECRET, SAINT GEORGES DES GROSEILLERS, SAINT PIERRE D'ENTREMONT, SAINT PIERRE DU REGARD, SAINTE HONORINE LA CHARDONNE, TINCHEBRAY.

Département du Calvados (8 communes) : CONDE SUR NOIREAU, LA CHAPELLE ENGERBOLD, PONTECOULANT, PROUSSY, SAINT DENIS DE MERE, SAINT GERMAIN DU CRIOULT, PONT D'OUILLY, VASSY.

---

## **CONCERTATION AVANT PRESCRIPTION**

---

Au niveau national, une prise de conscience accrue des risques naturels est apparue récemment, à la faveur d'évènements parfois spectaculaires et souvent hautement préjudiciables aux économies locales concernées.

Au niveau local, le Noireau, la Vère et la Druance ont causé des dommages importants à différentes communes traversées, notamment Condé-sur-Noireau et Flers lors des crues de 1974, 1995 ou 2001. L'état de reconnaissance de catastrophe naturelle a notamment été constaté par arrêté ministériel pour les inondations et coulées de boues survenues lors des évènements de 1995 et 2001.

En janvier 2001, suite aux inondations du début d'année, le maire de CONDE SUR NOIREAU avait alerté le Préfet du Calvados sur la nécessité d'envisager la mise en place d'un plan de prévention des risques face à la récurrence des phénomènes d'inondation.

Le maire de CONDE SUR NOIREAU a renouvelé sa demande en septembre 2002. En réponse, le Préfet du Calvados indiquait, qu'au titre de la programmation pluri-annuelle des PPR, les bassins du Noireau et de la Vère étaient prioritaires.

Les crédits nécessaires aux études techniques préalables à l'élaboration du PPR ont été obtenus en 2007 et ont permis de retenir un bureau d'études chargé des études techniques.

## **Concertation avec les collectivités**

### **❖ Réunions de concertation avec les collectivités locales (périmètre d'étude large)**

La programmation arrêtée au niveau régional a permis le démarrage en 2008 des études de l'aléa inondation.

En février 2008, des rencontres ont eu lieu avec chacune des 41 communes concernées du pré-périmètre d'étude du PPRI (liste des communes en annexe 1) pour recueillir les informations dont elles disposaient afin de compléter la connaissance des phénomènes d'inondation, notamment lors des crues passées, et évoquer les projets d'aménagement et de construction susceptibles d'être situés en zones inondables.

La concertation relative à l'élaboration du PPRI s'est faite au sein de plusieurs groupes de travail composés des élus des territoires concernés et des services de l'Etat.

### **❖ Réunions de concertation avec les collectivités locales sur le projet de cartographie des aléas**

Au terme de la phase de réalisation de la cartographie de l'aléa, une concertation approfondie sur le travail réalisé par le bureau d'études s'est tenue sous forme de réunions avec les communes **aux mois de décembre 2008 et février 2009 :**

- le 15 décembre 2008 : commune de VASSY.
- le 16 décembre 2008 : commune de SAINT PIERRE DU REGARD.
- le 16 décembre 2008 : communes d'ATHIS DE L'ORNE et SAINTE HONORINE LA CHARDONNE.
- le 16 décembre 2008 : communes de MONTSECRET et FRENES.
- le 17 décembre 2008 : communes de CALIGNY et CERISY BELLE ETOILE.
- le 17 décembre 2008 : communes de CAHAN et BERJOU.
- le 18 décembre 2008 : commune de CONDE SUR NOIREAU.
- le 18 décembre 2008 : communes de PONTECOULANT, PROUSSY, SAINT GERMAIN DU CRIOULT et SAINT DENIS DE MERE.
- le 18 décembre 2008 : commune de PONT D'OUILLY.
- le 19 décembre 2008 : communes de FLERS et SAINT GEORGES DES GROSEILLERS, pour AUBUSSON, LA LANDE PATRY, MONTILLY SUR NOIREAU la cartographie a été remise en mairie par la CAP de FLERS.
- le 24 février 2009 : communes de MENIL HUBERT SUR ORNE et SAINT PIERRE

## D'ENTREMONT.

Par courrier du 30 janvier 2009, la cartographie provisoire des aléas a été transmise à la commune de TINCHEBRAY pour observations éventuelles.

La cartographie provisoire des aléas a été transmise le 2 novembre 2009 à la commune de LA CHAPELLE ENGERBOLD, non représentée le 15 décembre 2008.

Au cours de ces rencontres, dans un premier temps, l'état d'avancement du PPRI, la méthodologie de détermination de l'aléa, les résultats cartographiques obtenus et les étapes suivantes du PPRI ont été présentés.

Dans un deuxième temps, les cartes d'aléas élaborées sur chaque commune ont été étudiées avec les élus.

Les observations formulées durant les réunions ont été consignées dans un compte rendu. Les cartes d'aléas ont été remises à la fin de chaque réunion afin que les communes puissent donner **leur avis sous un délai d'un mois**.

Les avis reçus sont synthétisés dans le tableau page suivante. Les 17 communes de l'Orne ont envoyé une réponse. La Communauté d'Agglomération du Pays de Flers a également répondu.

Commune	Date réunion de présentation	Courrier rappel	Avis du	Avis
AHISDEL'ORNE	16 déc. 2008	27.janv. 2009	200909	Aucune observation sur le document.
AUBUSSON	Cartographie remise en main par la CAFF	Le 27/01/09 à la CAFF	040909	Avis favorable
BEROU	17. déc. 2008	27. janv. 2009	120209	Aucune observation éventuelle à communiquer.
CAHAN	17. déc. 2008	27. janv. 2009	110209	Observations : usine Le Chanau et réalisation de logements au lieu dit Les Planches.
CALIGNY	17. déc. 2008	27. janv. 2009	250209	Trois secteurs où il paraîtrait nécessaire de vérifier les contours ou la localisation des secteurs à enjeux
CHRYSBELLE ETIOLE	17. déc. 2008	27. janv. 2009	050309	Réserves quant à la situation de l'ancienne Abbaye, il serait souhaitable que le propriétaire de ces bâtiments classés puisse réaliser des travaux si tel était son souhait.
FLERS	19 déc. 2008	27. janv. 2009	250209	Quatre secteurs où il paraîtrait nécessaire de vérifier les contours ou la localisation des secteurs à enjeux
HRENS	16 déc. 2008	27. janv. 2009	200209	Aucune observation à faire
LALANDEPAIRY	Cartographie remise en main par la CAFF	Le 27/01/09 à la CAFF	250209	Un secteur où il paraîtrait nécessaire de vérifier les contours ou la localisation des secteurs à enjeux
MENILHUBERT SUR'ORNE	Présentation par la DT de Flers le 24/02/09		110309	Faire des remarques particulières à formuler.
MONILLY SUR NOIRAU	Cartographie remise en main par la CAFF	Le 27/01/09 à la CAFF	090309	Faire des remarques à formuler.
MONISCRET	16 déc. 2008	27. janv. 2009	090209	Faire des observations complémentaires.
SICGEORGES DES GROUILLES	19 déc. 2008	27. janv. 2009	250209	Quatre secteurs où il paraîtrait nécessaire de vérifier les contours ou la localisation des secteurs à enjeux
SIBIERRE DENIREMONT	Présentation par la DT de Flers le 24/02/09		130309	Aucune observation à soumettre
SIBIERRE DU REGARD	16 déc. 2008	27. janv. 2009	290109	Aucune observation à apporter sur le projet.
SIEHONORNELA CHARDONNE	16 déc. 2008	27. janv. 2009	17/1208	Avoir le plan de cartographie des aléas.
TINCHEBRAY	pas de présentation remise de la cartographie par courrier du 30/01/09		01/04/09	Aucune observation

Collectivité	Date réunion de présentation	Courrier rappel	Avis du	Avis
C.A.P. DE FLERS	19. déc. 2008	27. janv. 2009	25/02/09	Treize secteurs où il paraîtrait nécessaire de vérifier les contours ou la localisation des secteurs à enjeux

Dans le Calvados, six communes ont fait part de remarques qui ont été prises en compte.

### ❖ Réunion plénière de concertation du 21 avril 2009

Une réunion de concertation relative à l'élaboration du PPRI s'est tenue à la salle polyvalente de Saint Pierre du Regard sous la présidence du sous-préfet d'Argentan.

Les quarante et une communes du pré-périmètre d'étude, la communauté d'agglomération du Pays de Flers, les communautés de communes d'Athis de l'Orne, de la Visance et du Noireau, du Pays de Tinchebray, de la Varenne et du Houlme, du Pays ce Condé et de la Druance, du Pays de Falaise, du canton de Vassy, ainsi que les Syndicats mixtes des SCOT du Bocage, de la Suisse Normande et de Condé, du Pays de Falaise étaient conviés à cette réunion.

Les points suivants ont été abordés :

- l'objet d'un PPR, les modalités d'élaboration, de concertation et d'approbation;
- le contexte hydrologique;
- le choix de limiter le périmètre d'étude du PPRI (à 25 communes);
- la validation des études d'aléas;
- le projet d'arrêté inter-départemental de prescription du PPR;
- les principes généraux du futur règlement du PPR,
- le calendrier prévisionnel.

---

## **PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PPRI**

---

Suite aux travaux préparatoires évoqués précédemment, le bureau d'études chargé des études techniques du PPRI a proposé au maître d'ouvrage du PPRI, en considération des enjeux identifiés, de prescrire l'élaboration du PPRI sur le périmètre restreint des vingt cinq communes suivantes :

Département de l'Orne (17 communes) : ATHIS DE L'ORNE, AUBUSSON, BERJOU, CAHAN, CALIGNY, CERISY BELLE ETOILE, FLERS, FRENES, LA LANDE PATRY, MENIL HUBERT SUR ORNE, MONTILLY SUR NOIREAU, MONTSECRET, SAINT GEORGES DES GROSEILLERS, SAINT PIERRE D'ENTREMONT, SAINT PIERRE DU REGARD, SAINTE HONORINE LA CHARDONNE, TINCHEBRAY.

Département du Calvados (8 communes) : CONDE SUR NOIREAU, LA CHAPELLE ENGERBOLD, PONTECOULANT, PROUSSY, SAINT DENIS DE MERE, SAINT GERMAIN DU CRIOULT, PONT D'OUILLY, VASSY.

L'élaboration du plan de prévention des risques inondation a été prescrite par **arrêté conjoint des Préfets du Calvados et de l'Orne en date du 23 juin 2009**.

La direction départementale des territoires de l'Orne (DDT 61) a été chargée d'élaborer et d'instruire le projet en liaison avec la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (DDTM 14) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie (DREAL).

---

## CONCERTATION APRES PRESCRIPTION

---

### Concertation avec les collectivités

#### ❖ Concertation relative à la cartographie des enjeux

Par courrier du **5 juin 2009** pour les communes de l'Orne et du **2 novembre 2009** pour les communes du Calvados, la carte des enjeux a été transmise à toutes les communes avec l'occupation du sol et les principaux enjeux ponctuels. Afin de poursuivre les études, il a été demandé aux communes de communiquer **les observations éventuelles par écrit**.

Les observations reçues sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Sur 25 communes, 3 ont envoyé une réponse.

Commune	Courrier du	Avis du	Avis
CAHAN	5. juin 2009	17 juin 2009	Aucune observation.
ST PIERRE DU REGARD	5. juin 2009	7 juil. 2009	Aucune observation à apporter.
PONT D'OUILLY	2. nov. 2009	13 nov. 2009	Pas de remarque.

#### ❖ Concertation relative à la cartographie réglementaire et au projet de règlement

Comme suite aux études d'aléas et d'enjeux, l'élaboration du PPRI s'est poursuivie par l'élaboration de la cartographie réglementaire et du règlement.

Par courrier du **25 mai 2010**, un plan du projet de zonage réglementaire et un projet de règlement ont été envoyés à chaque commune de l'Orne et à la CAP de Flers afin de recueillir des observations éventuelles lors des réunions de concertation.

Pour le Calvados, le projet de cartographie du zonage réglementaire accompagné d'un tableau de synthèse des dispositions réglementaires envisagées a été adressé à chaque commune, ainsi qu'aux communautés de communes auxquelles elles sont rattachées, par **courrier du 27 mai 2010**.

L'ensemble de la démarche s'est déroulée sous forme de réunions durant **les mois de juin et juillet 2010** :

- le 2 juin 2010 à St Pierre du Regard : communes d'ATHIS DE L'ORNE, SAINT PIERRE DU REGARD et SAINTE HONORINE LA CHARDONNE.
- le 2 juin 2010 à Tinchebray : commune de TINCHEBRAY.
- le 8 juin 2010 à Saint Denis de Méré : communes de PONT D'OUILLY, PROUSSY et SAINT DENIS DE MERE.
- le 9 juin 2010 à Berjou : communes de BERJOU, CAHAN et MENIL HUBERT SUR ORNE.
- le 10 juin 2010 à Flers (centre Chauderge) : communes d'AUBUSSON, LA LANDE PATRY, FLERS, SAINT GEORGES DES GROSEILLERS et la C.A.P. de FLERS\*.
- le 10 juin 2010 à Caligny : communes de CALIGNY, CERISY BELLE ETOILE et MONTILLY SUR NOIREAU.
- le 11 juin 2010 à Montsecret : communes de FRENES, MONTSECRET et SAINT PIERRE D'ENTREMONT.
- le 11 juin à VASSY : commune de VASSY.
- le 15 juin 2010 à Condé sur Noireau : commune de CONDE SUR NOIREAU.
- le 2 juillet 2010 à Saint Germain du Crioult : commune de SAINT GERMAIN DU CRIOULT.
- le 15 juillet 2010 à Pontécoulant : communes de PONTECOULANT et LA CHAPELLE ENGERBOLD.

\*Liste des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers concernées par le PPRI : Aubusson, Caligny, Cerisy-Belle-Etoile, Flers, La Lande Patry, Montilly-sur-Noireau, Saint-Georges-des-Groseillers.

Au cours de ces rencontres, il a été présenté :

- l'état d'avancement du PPRI,
- les principes généraux du futur zonage règlementaire et règlement pour recueillir les observations des communes,
- le calendrier prévisionnel des consultations administratives.

Les observations formulées durant les réunions ont été consignées dans un compte rendu.

Lors de ces réunions, il a été demandé que chaque commune envoie son avis sur les documents de projet du PPRI.

Les observations reçues sont synthétisées dans le tableau page suivante. Sur les 17 communes de l'Orne, 12 ont envoyé une réponse. Aucune commune du Calvados n'a transmis d'observation écrite.

Commune	Date réunion de présentation	Date avis communes	Courrier rappel	Avis du	Avis
ATHIS DE L'ORNE	02-06-2010 à St Pierre du Regard		23. juil. 2010	05/08/10	Pas d'observations à faire.
AUBUSSON	10-06-2010 à Flers (centre Chauseurge)		23. juil. 2010	28/07/10	Pas d'observation à formuler.
BERJOU	09-06-2010 à Berjou		23. juil. 2010	27/07/10	Une habitante du lieu-dit Cambercourt : la rivière passe le long de son terrain et les berges s'effondrent petit à petit ce qui provoque une diminution de sa propriété. Concernant les documents, pas d'observation particulière.
CAHAN	09-06-2010 à Berjou		23. juil. 2010	28/07/10	Aucune remarque concernant le projet de règlement. Interrogation sur les habitations situées dans la zone du PPRI, les maisons existantes peuvent-elles encore bénéficier d'autorisation de travaux (PC ou DP).
CALIGNY	10-06-2010 à Caligny		23. juil. 2010	12/08/10	Pas à ce jour, de remarques particulières à formuler, celles que nous avons pu faire ayant déjà semble-t-il été prises en compte.
CERISY BELLE ETOILE	10-06-2010 à Caligny		23. juil. 2010	24/08/10	Un plan d'eau a été supprimé, mais il en existe toujours un autre qui est privé.
FLERS	10-06-2010 à Flers (centre Chauseurge)		23. juil. 2010	29/07/10	Pas d'observations particulières à apporter.
FRENES	11-06-2010 à Montsecret		23. juil. 2010		
LA LANDE PATRY	10-06-2010 à Flers (centre Chauseurge)		23. juil. 2010		
MENIL HUBERT SUR ORNE	09-06-2010 à Berjou	07/07/10			Au lieu dit La Caunière sur les bords du Noireau, des maisons sont situées en limite de zone inondable, et au lieu dit Le Bateau sur les bords de l'Orne, des habitations se trouvent également dans cette situation.
MONTILLY SUR NOIREAU	10-06-2010 à Caligny		23. juil. 2010	30/07/10	Aucune remarque particulière à émettre. Concernant ce règlement, nous nous associons aux observations faites par les personnes rencontrées lors de la réunion et aux questions posées.
MONTSECRET	11-06-2010 à Montsecret		23. juil. 2010		
ST GEORGES DES GROSEILLERS	10-06-2010 à Flers (centre Chauseurge)	06/07/10			Pas de remarques particulières à émettre.
ST PIERRE D'ENTREMONT	11-06-2010 à Montsecret		23. juil. 2010	05/08/10	Aucune observation à apporter sur ces documents
ST PIERRE DU REGARD	02-06-2010 à St Pierre du Regard		23. juil. 2010	28/07/10	Aucune observation à apporter sur le projet.
STE HONORINE LA CHARDONNE	02-06-2010 à St Pierre du Regard		23. juil. 2010		
TINCHEBRAY	02-06-2010 à Tinchebray		23. juil. 2010		
C.A.P. DE FLERS	10-06-2010 à Flers (centre Chauseurge)	19/07/10			Plusieurs remarques sur le règlement. Question sur les limites du zonage

Lors des réunions, les communes de PONT D'OUILLY et de VASSY ont demandé que la cartographie du zonage réglementaire au niveau des bourgs soit plus précise en la fournissant à l'échelle 1/5 000 au lieu de 1/10 000. La DDTM 14 a reconnu la pertinence de ces demandes qui ont été satisfaites. Pour ce faire, le bureau d'études a procédé en avril 2011 à de nouvelles reconnaissances de terrain pour affiner la cartographie des aléas et celle des enjeux.

## **Concertation avec la population**

La concertation avec la population au cours de laquelle est présentée la démarche constitue une étape importante de l'élaboration du PPRI. L'objectif est de faire émerger toute observation liée à la future mise en œuvre du plan de prévention des risques d'inondation avant le lancement de l'enquête publique.

### **❖ Site internet**

Une rubrique d'information consacrée au PPRI du Noireau et de la Vère a été créée sur les sites internet de la direction départementale des territoires de l'Orne, et de la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados en juillet 2009.

Les adresses respectives sont les suivantes :

- <http://www.orne.equipement-agriculture.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-a469.html>
- <http://www.calvados.equipement.gouv.fr/le-ppri-du-noireau-et-de-la-vere-r294.html>

Eléments mis à disposition sur ces sites compte tenu de l'avancement des différentes étapes :

Description générale du PPRI avec :

- information sur les études techniques ;
- la liste des 25 communes retenues par arrêté de prescription ;
- le diaporama de présentation de la réunion de concertation avec les élus du 21 avril 2009.

Documents à destination du public avec :

- la plaquette d'information sur les PPR ;
- l'arrêté préfectoral de prescription du 23 juin 2009 ;
- le périmètre d'étude ;
- le rapport d'étude des phénomènes naturels ;
- le rapport sur la cartographie des aléas ;
- la cartographie des aléas ;
- la cartographie des enjeux ;
- la cartographie du projet de zonage règlementaire ;
- le projet de règlement.

Information relative aux réunions publiques avec :

- le courrier d'avis de réunions publiques transmis aux communes en précisant les modalités

- d'organisation de ces réunions ;
- l'affiche.

### ❖ **Mise à disposition du public d'un dossier d'information**

Un dossier d'informations a été mis à disposition du public pendant toute la durée d'élaboration du projet dans les mairies de CONDE SUR NOIREAU, PONT D'OUILLY (transmissions des 31 août 2009, 15 mars 2010 et 5 janvier 2011) et de SAINT PIERRE DU REGARD (transmission fin juillet 2009 et 25 mai 2010). Ce dossier comprend un registre dans lequel le public peut consigner ses observations.

Une personne s'est exprimée en mairie de Saint Pierre du Regard le 05 août 2009.

### ❖ **Réunions publiques**

Par courriers du 10 septembre 2010 (département de l'Orne) et du 13 septembre 2010 (département du Calvados), relatifs aux réunions publiques, chaque commune a été destinataire des communiqués de presse pouvant être affichés en mairie, et publiés éventuellement dans les bulletins municipaux. Un communiqué a par ailleurs été distribué dans les boîtes aux lettres des riverains concernés des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers pour les réunions de Caligny et Flers.

Dans ce cadre, trois réunions publiques se sont tenues :

- **le 22 septembre 2010 à la salle des fêtes de Caligny à 18h30.**

Une insertion a été faite dans le journal Ouest-France de l'Orne les 14 et 22 septembre 2010, dans Ouest-France du Calvados le 13 septembre et l'Orne Combattante.

15 personnes étaient présentes à cette réunion.

- **Le 23 septembre 2010 au centre Madeleine Louaintier de Flers à 18h30.**

Une insertion a été faite dans le journal Ouest-France de l'Orne les 14 et 22 septembre 2010, dans Ouest-France du Calvados le 13 septembre et l'Orne Combattante.

20 personnes étaient présentes à cette réunion.

- **Le 28 septembre 2010 à la salle polyvalente de Saint-Pierre-du-Regard à 17h30.**

Une insertion a été faite dans le journal Ouest-France de l'Orne les 14, 22 et 27 septembre 2010, dans Ouest-France du Calvados le 13 septembre et l'Orne Combattante.

10 personnes étaient présentes à cette réunion.

Au cours de ces trois réunions publiques ont été présentés :

- la procédure PPR,
- la présentation des études techniques,

- la caractérisation des enjeux,
- les principes généraux du futur zonage réglementaire et règlement,
- les conséquences de l'approbation du PPR,
- le calendrier prévisionnel.

Les questions et observations formulées lors de ces réunions publiques sont consignées dans un compte rendu en annexe 2 du présent rapport. Le dossier de PPR n'a pas été modifié suite à ces réunions.

## **Consultations des collectivités et des services**

**Par courrier du 30 août 2011**, un dossier du projet du PPRI a été adressé dans le cadre des consultations aux vingt cinq communes, aux trois communautés de communes (concernées dans le Calvados), à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, aux deux syndicats mixtes qui élaborent les SCoT et à divers services (conseils généraux,...), en leur demandant de faire parvenir un avis dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier. Au-delà de ce délai, les DDT(M) de l'Orne et du Calvados considéreront que ce projet n'appelle pas de remarques particulières de leur part.

---

## **CONCLUSION**

---

Comme en attestent les éléments exposés précédemment, les communes impactées par le projet de PPR ont été étroitement associées tout au long du processus d'élaboration de ce document de sorte qu'une culture commune du risque a pu être construite. La concertation avec la population a été menée au moyen de différentes actions (site internet, mise à disposition d'un dossier d'information, animation de réunions publiques) afin que le public concerné puisse largement participer.

Le maître d'œuvre du PPR s'est également attaché à examiner les situations particulières qui lui ont été soumises, lors des réunions de présentation des aléas entre décembre 2008 et février 2009, ainsi que lors de la présentation de la cartographie réglementaire et le projet de règlement durant les mois de juin, juillet et septembre 2010, comme la situation de l'usine Le Chateau sur la commune de CAHAN, les nouvelles stations d'épuration de CONDE SUR NOIREAU et de VASSY.

Les observations formulées suite aux consultations administratives des collectivités locales et des services seront prises en compte à l'issue de l'enquête publique et de la réception de l'avis du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

## ANNEXE 1

### Liste des communes du pré-périmètre d'étude

#### Département du Calvados (18 communes) :

- BERNIERES LE PATRY
- LA CHAPELLE ENGERBOLD
- CONDE SUR NOIREAU
- DANVOU LA FERRIERE
- LASSY
- LENAULT
- ONDEFONTAINE
- PERIGNY
- PONTECOULANT
- PROUSSY
- ROUCAMPS
- SAINT DENIS DE MERE
- SAINT GERMAIN DU CRIOULT
- SAINT JEAN LE BLANC
- SAINT PIERRE LA VIELLE
- SAINT VIGOR DES MEZERETS
- PONT D'OUILLY
- VASSY

#### département de l'Orne (23 communes) :

- ATHIS DE L'ORNE
- AUBUSSON
- BERJOU
- CAHAN
- CALIGNY
- CERISY BELLE ETOILE
- CLAIREFOUGERE
- FLERS
- FRENES
- LA LANDE PATRY
- LANDISACQ
- MENIL HUBERT SUR ORNE
- MESSEI
- MONTILLY SUR NOIREAU
- MONTSECRET
- SAINT GEORGES DES GROSEILLERS
- SAINT PAUL
- SAINT PIERRE D'ENTREMONT
- SAINT PIERRE DU REGARD
- SAINT QUENTIN LES CHARDONNETS
- SAINTE HONORINE LA CHARDONNE
- LA SELLE LA FORGE
- TINCHEBRAY

## ANNEXE 2

### **Comptes rendus des réunions publiques**

**Objet: PPRI VÈRE et NOIREAU**

Trois réunions publiques ont été organisées les 22, 23, et 28 septembre 2010 pour présenter à la population le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation du Noireau et de La Vère.

Les maires des 25 communes concernées par le PPRI ont été informés de ces réunions par courrier de la DDT de l'Orne en date du 10 septembre 2010 pour les 17 communes de l'Orne, et par la DDTM du Calvados en date du 13 septembre 2010 pour les 8 communes du Calvados.

Des insertions ont été faites dans les journaux l'Orne Combattante et Ouest France (édition de l'Orne et du Calvados) .

Un communiqué a par ailleurs été distribué dans les boîtes aux lettres des riverains concernés des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers pour les réunions de Caligny et Flers.

L'objectif de ces réunions est de présenter à la population le projet de PPRI et de faire émerger toute observation liée à la future mise en œuvre de celui-ci.

#### Réunion du 22 septembre 2010 à 18h30 à la salle des fêtes de CALIGNY :

Services de l'Etat :

M. Vitti	DDT 61	Chef par intérim du Service Urbanisme Prévention des Risques
M. Bidault	DDT 61	SUPR / PR
M. Romé	DDT 61	SUPR / PR
Mme Desbissons	DDT 61	DT Ouest

Public : 15 personnes.

Sont présentés :

- la procédure du Plan de Prévention des Risques,
- la présentation des études techniques,
- la caractérisation des enjeux,
- les principes généraux du futur zonage réglementaire et règlement,
- les conséquences de l'approbation du PPR,
- le calendrier prévisionnel

Lors des échanges avec la salle, les points suivants sont ressortis :

- Pour les abris de jardin, peut-on préciser dans le règlement à quel type de structure on fait référence ?  
Il sera précisé "structure légère".
- Sur les plans réglementaires, pourquoi manque t-il des linéaires de cours d'eau ?  
Les aléas existent mais pas d'enjeux, donc les tronçons correspondants ne sont pas retenus dans

le zonage règlementaire. Mais l'aléa est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et l'ADS (utilisation de l'article R111-2 du CU).

- Pourquoi un bureau d'études de Nantes est-il venu faire des relevés ?  
Ce bureau d'études a réalisé une étude dans le cadre du Pré-PAPI ORNE (Plan d'Action de Prévention des Inondations) et dans le cadre d'une étude d'aménagements pour la protection contre les inondations de l'entreprise « Le Chameau » à Cahan.
- Des arbres sont en travers de la rivière qui les enlève ?  
Monsieur le maire de Montilly-sur-Noireau indique qu'une entreprise va intervenir.
- Pour les cartes communales, prend-on en compte ces zones à risque ?  
Ces zones sont prises en compte avec les cartes des aléas transmises par l'Etat.
- Que doit-on prendre en compte en ce moment pour un permis de construire ?  
Il faut prendre en compte les aléas définis dans le cadre du PPRI.

La séance est levée à 20h30.

Réunion du 23 septembre 2010 à 18h30 au centre Madeleine Louaintier de FLERS :

Services de l'Etat :

M. Vitti	DDT 61	Chef par intérim du Service Urbanisme Prévention des Risques
M. Bidault	DDT 61	SUPR / PR
M. Romé	DDT 61	SUPR / PR
M. Coubier	DDT 61	DT Ouest
Mme Desbissons	DDT 61	DT Ouest
Mme Delery	DDT 61	DT Ouest
M. Le Crom	DDTM 14	SPRU / PRI

Public : 20 personnes.

Sont présentés :

- la procédure du Plan de Prévention des Risques,
- la présentation des études techniques,
- la caractérisation des enjeux,
- les principes généraux du futur zonage règlementaire et règlement,
- les conséquences de l'approbation du PPR,
- le calendrier prévisionnel

Lors des échanges avec la salle, les points suivants sont ressortis :

- Où peut-on consulter les documents du Plan de Prévention des Risques Inondation ?  
Sur le site internet de la Direction Départementale des Territoire de l'Orne et sur celui de la DDTM du Calvados.
- Pourquoi faut-il arrimer les citernes ?  
Pour éviter une pollution de la rivière en cas de crue. La protection nécessaire peut se traduire aussi par exemple par la construction de murets de protection étanches, ou une surélévation jusqu'à une côte supérieure à la cote de référence.
- Pourquoi il n'y a pas de cohérence entre le PPRI et des aménagements pour lutter contre les inondations ?

Le PPRI est un outil essentiel de la politique définie par l'Etat en matière de prévention des inondations et de gestion des zones inondables. Il a pour objet de délimiter et de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde dans les zones exposées, de délimiter et de définir les mesures relatives à l'aménagement dans les zones dites zones de précaution qui ne sont pas directement exposées, notamment par une maîtrise de l'urbanisation.

Un deuxième outil existe, le PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations). L'objectif de ce plan consiste à définir des actions de prévention des inondations à l'échelle d'un bassin versant, afin de traiter le bassin de manière globale. Il comprend notamment des actions visant à ralentir les débits en amont et des actions de protection d'infrastructures vulnérables.

Ces deux outils n'ont pas les mêmes fonctions.

La séance est levée à 20h30.

#### Réunion du 28 septembre 2010 à 17h30 à la salle polyvalente de SAINT-PIERRE-DU-REGARD :

Services de l'Etat :

M. Vitti	DDT 61	Chef par intérim du Service Urbanisme Prévention des Risques
M. Dumartin	DDTM 14	Chef du Service Prévention des Risques et Urbanisme
M. Bidault	DDT 61	SUPR / PR
M. Le Crom	DDTM 14	SPRU / PRI
M. Romé	DDT 61	SUPR / PR
Mme Desbissons	DDT 61	DT Ouest
Mme Helou-Leconte	DDTM 14	SPRU / DT Caen / TSC

Public : 10 personnes.

Sont présentés :

- les 7 composantes de la Prévention des Risques ( dont n° 4 prendre en compte les risques dans l'aménagement),
- la procédure du Plan de Prévention des Risques,
- la présentation des études techniques,
- la caractérisation des enjeux,
- les principes généraux du futur zonage réglementaire et règlement,
- les conséquences de l'approbation du PPR,
- le calendrier prévisionnel

Lors des échanges avec la salle, les points suivants sont ressortis :

- Pourquoi la formation des crues à Flers ?  
Cette formation des crues s'effectue sur l'ensemble de la rivière La Vère, pas seulement sur Flers.
- A l'amont du PPRI, des actions sont-elles menées ?  
On dispose d'autres outils, comme les plans d'urbanisme, l'Atlas des Zones Inondables, les PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).
- Comment se comportent les assurances par rapport au PPRI ?  
A priori, elles ne font pas de difficultés particulières, mais en cas de sinistre par inondation, les dispositions du PPRI devront être respectées.

- Peut-on faire un forage ?  
Pas de réponse apportée à cette question. Proposition de réponse : oui, sous réserve de ne pas aggraver les risques, et de placer les équipements vulnérables ou sensibles au-dessus des PHEC. Les têtes de forage devront être étanches afin de prévenir tout risque de pollution.
- Peut-on implanter un cimetière ?  
Pas de réponse apportée à cette question lors de la réunion. Proposition de réponse : non, le règlement interdit tout type d'exhaussement et affouillement de sol quelles que soient leur emprise, hauteur ou profondeur.
- Le PPRI par rapport à l'épandage ?  
Pas de réponse apportée à cette question lors de la réunion. Proposition de réponse : l'épandage est autorisée dans la mesure où il satisfait aux dispositions et règles édictées dans le cadre des procédures dont il relève (notamment autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau ou des installations classées).
- Lors de grands travaux routiers, les eaux arrivent-elles directement aux rivières ?  
Non, lors de grands travaux routiers, des bassins de retenue sont construits.

La séance est levée à 19h30.